



## Promotions en Attaché et Attaché principal

**CAP du 8 octobre 2020**

Le 8 octobre 2020 a eu lieu la dernière Commission Administrative Paritaire appelée à examiner plusieurs promotions sur liste d'aptitude pour l'année 2020 : celle des nominations dans le corps des attachés statisticiens et celle des nominations dans le grade d'attaché statisticien principal.

La CFDT-CFTC déplore la disparition de l'examen des mobilités ainsi que de l'examen des promotions au sein de cette commission qui rendent plus opaques les décisions de l'administration et constituent un retour en arrière et une dégradation des conditions de carrière des agents.

Sur les deux promotions (attaché et attaché principal), beaucoup des candidats retenus ont déjà bénéficié dans le passé d'un à deux avancements au choix. Nous regrettons que certains agents ne soient jamais proposés de toute leur carrière, quand d'autres sont promus sur liste d'aptitude à plusieurs reprises sans jamais passer par les concours. S'il n'est pas envisageable de bloquer les promotions d'un agent, nous demandons une vigilance sur ce point afin de permettre la carrière la plus linéaire possible pour tous les agents.

Une autre demande de la CFDT-CFTC porte sur les lignes directrices de gestion de l'Insee concernant la promotion et la valorisation des parcours professionnels. Elle demande à ce que les critères de sélection soient précisés et objectivés. Notamment, que les postes « à responsabilité » ou considérés dans les promotions puissent être clairement identifiés dans les campagnes de mobilité.

La Direction a répondu positivement en affirmant que s'il n'est pas possible de les identifier clairement dans la campagne de mobilité, ce critère ne pourra pas être pris en compte dans les promotions.

### **Promotion dans le corps des attachés :**

Sur les 839 agents remplissant les conditions statutaires au 31/12/2020, 214 agents se sont portés candidats et 92 ont été proposés par leur service.

La promotion dans le corps des attachés sur liste d'aptitude était originellement prévu le 9 juillet 2020, mais ce point du jour de la CAP a été reporté afin de corriger les erreurs sur les documents et laisser le temps aux élus de consulter les nouveaux documents. Deux dossiers du Secrétariat général avaient notamment été omis dans les documents remis aux représentants du personnel et de nombreuses dates étaient erronées.

Nous avons demandé à ce que chaque dossier soit réévalué de manière égalitaire et que les directeurs se réunissent à nouveau pour trancher sur leurs propositions. Il nous avait alors été affirmé que les deux dossiers étaient les seuls dans ce cas, et qu'ils avaient été consultés comme les autres mais oubliés dans le tableau des candidats.

À la réception des documents pour la préparation de cette nouvelle CAP, la CFDT-CFTC a constaté l'omission de deux autres candidatures parmi les candidats au grade d'attaché, cette fois-ci dans une autre région.

Si elle revendique une carrière linéaire des agents afin de lever les blocages et de garantir l'égalité femmes-hommes en termes de carrière et rémunération, la CFDT-CFTC aurait pu néanmoins s'exprimer si les promotions sur liste d'aptitude proposées donnaient lieu à une transparence et à des critères clairs de sélection.

Face à ces nombreuses erreurs, la CFDT-CFTC a marqué sa désapprobation face à une inégalité de traitement des candidatures en votant contre les propositions par la Direction de candidats aux choix. La CFDT-CFTC a jugé les éléments disponibles insuffisants pour affirmer que les candidats sélectionnés répondaient davantage aux critères que les autres candidats.

### **Promotion au grade d'attaché principal :**

12 places étaient disponibles cette année. Sur les 361 agents qui remplissent les conditions statutaires au 31/12/2020, 75 agents ont été retenus par leur service.

La proposition de l'administration satisfaisait peu les syndicats. En effet, elle comprenait de nombreuses promotions de personnes ayant déjà été promus plusieurs fois aux choix.

À la demande collective des syndicats, une deuxième proposition de liste avec plus de candidats issus d'un concours a été faite.

Face à la disparition de l'évaluation des promotions dans les CAP et au vu des erreurs de dossiers constatées précédemment, les élus CFDT-CFTC ont souhaité ne pas s'exprimer sur ce vote afin de marquer leur opposition à ce retour en arrière en matière de dialogue social.

### **Vos représentants CFDT et CFTC**

**Mme Prisca BLANCARD, élue CFDT-CFTC Insee**

**Mme Alexandra ALBENQUE, élue CFDT-CFTC Insee**

**Mme Chantal COCHER, experte**